



# En direct de la FRIJQ

## ÉDITION DES FÊTES

Mercredi, 21 décembre 2022

Bonjour chers membres,

Nous souhaitons vous transmettre ces quelques informations au nom des membres du conseil d'administration et de la direction de la FRIJQ.

### **Conseil d'administration**

La présidente, Mélanie Arseneault, tient à vous informer que lors du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre dernier, nous avons accueilli deux nouveaux membres soit madame Louise Boucher à titre d'administratrice - membre expert et monsieur Simon Thérout, qui sera administrateur pour la région des Laurentides-Outaouais pour le conseil d'administration 2022-2023. De plus, Pascal Lévesque nous a annoncé son départ du conseil d'administration après plusieurs années d'implication de sa part.

### **Mesure d'exigences particulières (MEP)**

Nous tenons à remercier les ressources qui ont participé à la collecte d'informations concernant la mesure d'exigences particulières (MEP) car présentement, nous avons un début d'ouverture de la part du MSSS et ces renseignements sont importants pour l'avancement dans ce dossier. Le comité *ad hoc*, composé de Mélanie Arseneault, Martin Monté, Éric Bédard et Mario-Olivier Massie a tenu deux rencontres de travail avec le MSSS et il travaille actuellement à finaliser un document de présentation qui sera déposé au MSSS en début d'année 2023. Soyez assuré que dès que nous aurons de nouveaux développements dans ce dossier, vous en serez informé.

## **Maintien de certaines mesures financières** **Fin de l'état d'urgence sanitaire (Loi 28)**

Nous tenons à vous informer que le MSSS poursuit les mesures salariales ainsi que les autres mesures financières que vous recevez à ce **jour, elles sont prolongées jusqu'à nouvel ordre**. Soit la mesure à **rémunération à taux double** pour vos employés à l'exception des responsables et des propriétaires. Cette mesure **conserve les mêmes restrictions et modalités d'application selon la mesure estivale**. La période d'application **est reconduite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023** et se poursuit jusqu'à nouvel ordre. Vous devez compléter le formulaire de réclamation accompagné des pièces justificatives requises qui devra être transmis à l'établissement pour approbation et remboursement. Vous recevrez, **de votre établissement, dans les prochains jours ledit formulaire de réclamation** qui sera accompagné des modalités applicables.

## **Indexation au coût de la vie**

Comme à chaque 1<sup>er</sup> janvier et selon le taux d'augmentation de l'indice des rentes du Régime de Rentes du Québec publié par retraite Québec.

Selon notre Entente Nationale, les taux prévus aux clauses 3-4.01 (taux quotidien par usager gîte et couvert/ taux actuel 37,12\$ et gîte à 27,68\$), 3-4.03 (taux quotidien associé aux coûts d'opération liés à l'immeuble / taux actuel 17,97\$) et 3-4.04 (taux quotidien par usager / taux actuel 28,97\$).

L'indexation au coût de la vie à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2023 augmentera de 6,44%** selon l'énoncé économique de décembre du Ministre des finances du Québec.

Les rétributions mentionnées précédemment seront majorées telles que ci-dessous :

- Gîte et couvert / taux actuel 37,12\$ passe à **39,51\$**
- Gîte / taux actuel 27,68\$ passe à **29,46\$**
- Opération liées à l'immeuble / taux actuel 17,97\$ passe à **19,13\$**
- Taux quotidien par usager/ taux actuel 28,97\$ passe à **30,84\$**

## **Programme de formation continue et perfectionnement**

Déjà la fin de notre premier programme de formation continue et perfectionnement de la FRIJQ 2022-2023 avec la participation de 148 personnes pour cette première cohorte. Nous sommes déjà à planifier la programmation 2023-2024 qui débutera en avril prochain. Si vous avez des suggestions de formation ou des commentaires à formuler, veuillez les adresser à France Charbonneau à [fcharbonneau@friq.ca](mailto:fcharbonneau@friq.ca) avant le 15 janvier prochain afin que le comité *ad hoc* de formation puisse en prendre connaissance lors de sa prochaine réunion.

Remerciement aux membres du comité *ad hoc* (Éric Bédard, Valérie Dassie, Perrine Bouveret et Mario-Olivier Massie) pour le travail accompli pour cette première année ainsi qu'à France Charbonneau pour le soutien administratif et tous les suivis auprès des RI participantes.

## **À VOTRE AGENDA 2023**

### **Rencontre de formation et AGA 2022-2023**

Nous vous invitons le mardi 6 juin prochain à l'Hôtel Imperia de Terrebonne pour une rencontre de formation qui débutera à 13 heures. Cette réunion sera suivie de l'assemblée générale annuelle 2022-2023 à 16 heures et la journée se conclura par un cocktail dînatoire à 17 heures. Vous recevrez une invitation officielle et plus détaillée dans les prochaines semaines.

### **Horaire du bureau pour la période des Fêtes**

Un petit rappel que les heures d'ouverture du bureau de la permanence sont du **lundi au jeudi**, de 8 h 30 à 16 h. De plus, veuillez noter que nos **bureaux seront fermés pour la période des Fêtes, du 23 décembre 2022 au 9 janvier 2022 inclusivement.**

Nous vous remercions encore une fois de votre collaboration habituelle et vous rappelons que, si vous avez des questions durant la période des fêtes, vous pouvez nous les acheminer à l'adresse [momassie@frijq.ca](mailto:momassie@frijq.ca) ou à [info@frijq.ca](mailto:info@frijq.ca), il nous fera plaisir de répondre à vos préoccupations dès notre retour. Nous demeurons toutefois disponibles pour vous, si vous avez besoin de support.

**JOYEUX TEMPS DES FÊTES !**

